AR Prefecture
046-214601288-20260729-2026_88-DE
Reçu le 04/08/2026
Publié le 04/08/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ville de GRAMAT

46500 (LOT)

SÉANCE PUBLIQUE
DU MERCREDI 29 JUILLET 2026
À 18 h 00

Délibération 2026 / 88
(6ème délibération de la séance)

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : **27**
Présents : **20**
Votants : **26**

Date de l'envoi et de la publication de la convocation : **23 juillet 2026**

Date de publication : **5 Août 2026**

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 29 juillet à 18 h. Le Conseil municipal de la commune de Gramat, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Gramat, sous la présidence de madame Martine MICHAUX, maire.
Formant la majorité des membres en exercice,
Etaient présents Martine MICHAUX, Jean-François VERGNE, Gaëlle CAYROL, Vincent ROUQUIÉ, Isabelle VIVIANI, Corentin JEAN, Annie LASFARGUES, Richard ABRAHAM, Jean-Michel FRADET, Christian LE GALLIC, Valérie OSTERMEYER, Philippe LUCAS, Sophie VANHOVE, Anamaria BRAILA, Andreea SCARPETE (Arrivée à 18h10), Christian DELEUZE, Thierry TEXIER, Françoise GARRIGUES, Christophe VIERSOU, Didier NEVEU.
Absents représentés :
Maria de Fatima RUAUD (donne pouvoir à Martine MICHAUX), Cécile GRINDA (donne pouvoir à Philippe LUCAS), Frédéric LAVERGNE (donne pouvoir à Jean-François VERGNE), David FREJAVILLE (donne pouvoir à Gaëlle CAYROL), Marine BERGOUNIOUX (donne pouvoir à Valérie OSTERMEYER), Karine CLAMADIEU (donne pouvoir à Christian Deleuze)
Absents : Éric CUNY

Secrétaire de Séance : Jean-François VERGNE.

Objet : Tarifs complémentaires Service Culture : espace numérique et cinéma

Madame la Maire rappelle que les délibérations N°2025/100 et N°2025/101, prises en date du 10 décembre 2026 ont instauré les tarifs 2026 de l'espace numérique et du cinéma.
Afin de répondre aux besoins des habitants en matière d'accès aux outils numériques et de favoriser l'inclusion numérique, la Commune met en place un service d'accompagnement numérique individuel au sein de son espace numérique municipal situé dans les locaux de la Médiathèque. Cet accompagnement a pour objectif d'aider les usagers dans leurs démarches en ligne, la prise en main des outils informatiques, l'utilisation des services numériques et l'acquisition de compétences numériques de base.
Il convient de compléter la grille tarifaire des services proposés par la commune en mentionnant le tarif d'un forfait de 20 h d'accompagnement numérique individuel, identique au forfait annuel.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :
- **Adopte** les tarifs de l'espace numérique suivants applicables à compter du 1er août 2026
- **Maintient** inchangés les autres tarifs du service
- **Précise** que la durée de validité des carnets de tickets de cinéma est supprimée à compter du 1er août 2026

ESPACE NUMÉRIQUE			
Tarif :		Gramatois	Non-Gramatois
L'heure :	Plein tarif :	2,00 €	3,00 €
	Tarif réduit *(scolaires, étudiant, formation professionnelle) :*	1,25 €	2,00 €
Forfait journée :	Plein tarif :	3,50 €	5,00 €
	Tarif réduit *(scolaires, étudiant, formation professionnelle) :*	2,00 €	3,00 €

AR Prefecture
046-214601288-20260729-2026_88-DE
Reçu le 04/08/2026
Enregistré le 04/08/2026

Forfait semaine :	Plein tarif :	6,50 €	9,00 €
	Tarif réduit *(scolaires, étudiant, formation professionnelle) :*	3,50 €	5,00 €
Forfait mensuel :	Plein tarif :	9,50 €	13,00 €
	Tarif réduit *(scolaires, étudiant, formation professionnelle) :*	5,50 €	8,00 €
Forfait annuel / Accompagnement numérique individuel de 20h Plein tarif :		21,00 €	27,00 €
	Tarif réduit *(scolaires, étudiant, formation professionnelle) :*	11,00 €	17,00 €
Demandeurs d'emploi et bénéficiaires du *RSA (sur justificatif) :*			Gratuit
Photocopies et impressions :			
	Noir et blanc :		0,30 €
	Couleur :		0,50 €

CINEMA	
Tarif normal *(à partir de 15 ans) :*	6,50 €
Tarif réduit : étudiant, adhérents ciné-club de Gramat, personnes handicapées, demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA *(sur justificatifs) :*	5,50 €
Tarif réduit jeunes : moins de 15 ans, groupe scolaire, centre de vacances *(minimum 20 enfants)*, ALSH et toute structure dépendant de la municipalité :	4,00 €
Carnet de 10 séances *(durée illimitée) :*	55,00 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien http://www.telerecours.fr.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,

Jean-François VERGNE

La Maire,

Martine MICHAUX

MAIRIE DE GRAMAT 46 (Lot)